

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR - SUR - MER



Coucher de soleil sur l'Étier de Sallertaine



Juillet - Septembre 2023 - Numéro 169





Vivre entre Terre et Mer



VIE DU CONSEIL
P. 3



VIE MUNICIPALE
P. 14



VIE EN DÉVELOPPEMENT
P. 33



VIE ASSOCIATIVE
P. 38



VIE PRATIQUE
P. 41



AGENDA
P. 42

L'Aluette

Magazine trimestriel – Tirage : 2650

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité – Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Patrick Amiant, Gilles Mazzochi, Stadion, Elisa Cantin – SDIS 85, et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville – CS 10046 – 85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 – Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Le Maire
Jean-Yves BILLON

Chères belvélines, chers belvérons,

Le Conseil Municipal a voté le budget communal 2023 le 20 mars dernier. Il a été établi en fonction de l'évolution des bases fiscales fixées par la loi de finances pour 2023. Celles-ci sont revalorisées de 7,1%. Pour permettre de réaliser les investissements projetés pour 2023, et de faire face à l'augmentation conséquente du coût de l'énergie, le Conseil Municipal a également souhaité augmenter les taux communaux des taxes sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1%.

La commune de Beauvoir sur Mer est labellisée « Petites Villes de Demain ». Des réunions de travail ont lieu régulièrement avec différents partenaires (Département, CCI, Région, Banque des Territoires, EPF...) pour étudier ensemble des projets permettant le développement du centre-ville. Dans ce cadre, nous étudions par exemple le devenir de l'ancienne cave située Grand Rue, la mise en place d'un véritable plan de déplacement comprenant les contraintes liées à la traversée du centre-ville par les poids lourds, ou encore la création d'un projet de logements et/ou d'équipements sur la dent creuse située entre le cabinet dentaire rue du 8 Mai et la rue de la Taillée.

Je félicite Mme Philippot et toute l'équipe des cuisines de l'EHPAD des Mathurins pour avoir été primés au label Best of Gastronomie. Cette récompense démontre leur investissement, qui bénéficie au bien-être des résidents.

Le déplacement solidaire appelé « En voiture Simone » est une belle initiative de l'ancien Pays du Gois. La création de ce service à la demande pour les déplacements en faveur des personnes n'ayant pas de moyens de transport va améliorer les liens entre les services dans les différentes communes.

Une date à retenir est celle du 3 juin 2023, qui verra l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 ». Après un peu plus d'une année de fonctionnement, je me réjouis de voir que ce nouvel équipement fait l'objet d'une fréquentation toujours croissante. Située au rez-de-chaussée de la Résidence Billon, c'est désormais la totalité du bâtiment qui est de nouveau exploitée, avec la création des 7 bureaux de consultations médicales et des 3 logements à l'étage. Tous les praticiens précédents et nouveaux exercent dans les locaux.

Le Conseil des Sages est actif et dynamique, il porte le projet de création d'une nouvelle association dénommée « Bénévoles Beauvoir sur Mer », dont le but sera de rassembler les habitants désireux d'apporter leur soutien lors des manifestations organisées par nos associations et la commune. C'est une excellente initiative qui permettra de créer du lien et de maintenir la dynamique associative belvéline.

Les animations ne manqueront pas cet été, je serai heureux de vous retrouver sur les différents temps forts organisés par la municipalité, notamment lors de la Fête de la Musique le 21 juin, des concerts dans l'église St Philbert en juillet et août, et lors des traditionnelles fêtes du 14 juillet et 15 août.

Belle avant saison à toutes et tous.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 27 février 2023

Absents ayant donné pouvoir : Mme FRADET Annabelle à Mme BRIÉE Sophie, M. DENIS Laurent à M. BÉHAR Nicolas

Absents : M. GRIÈRE Yohann, M. PILLET Jean-François

Travaux de rénovation d'un bâtiment communal pour mise à disposition d'association – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du bâtiment communal situé 27 rue du Puits Pineau pour une mise à disposition de l'association l'Outil en Main constituent des opérations éligibles à l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'aide aux équipements sportifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement suivant et de solliciter du Département une subvention à hauteur de 20 % du montant prévisionnel global de l'opération au titre de l'aide aux équipements sportifs :

		Montant HT
DÉPENSES	Études :	
	- Coordonnateur SPS	1 734 €
	- Contrôleur technique	2 340 €
	- Maîtrise d'œuvre – CHABROL	4 800 €
	- Missions de base	31 716 €
	- Suivi travaux	
	Travaux :	264.300 €
	TOTAL	304 890 €
RECETTES	Subvention d'Etat 2023 – En attente de décision (50 % du montant prévisionnel global)	152 445 €
	Subvention du Département (20% du montant prévisionnel global)	60 978 €
	Autofinancement	91 467 €
	TOTAL	304 890 €

Fonds Vert – Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement a lancé une campagne de financement pour l'accélération de la transition écologique des territoires appelée Fonds Vert.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter un accompagnement financier de l'Etat au titre du Fonds Vert pour plusieurs projets communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter un accompagnement financier de l'État au titre du Fonds Vert pour les projets communaux suivants :

> Rénovation énergétique de la Mairie par l'installation de pompes à chaleur, pour un coût prévisionnel global de 63 393 € HT :

- DETR 2023 – En attente de décision : 38 035,80 €
- Prime CEE : 4.000 €
- Fonds Vert : 8.678,50 €

> Rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois, pour un coût prévisionnel global en phase Avant-Projet Sommaire de 1 993 700 € HT :

- Fonds Vert : 1 594 960 €

> Rénovation de la toiture de la Résidence Billon, pour un coût prévisionnel global de 110 639 € HT :

- Fonds Vert : 88 511,92 €

> Aménagement du centre-bourg, pour un coût prévisionnel global en phase Projet de 921 400 € HT :

- Département de la Vendée – En cours de demande : 100 000 €
- Fonds Vert : 637 120 €

> Démolition du bâti communal situé 12 rue de la Taillée, pour un coût prévisionnel global de 100 000 € :

- Fonds Vert : 80 000 €

Pétanque belvérière – Subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 112,50 € à l'association La Pétanque Belvérière, dont le siège social est situé en Mairie de Beauvoir sur Mer, pour la prise en charge du coût du marquage du logo de la commune sur 15 vestes de survêtement

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 1

Aménagement du centre bourg – Demande de subvention travaux au Département

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du centre-bourg constituent une opération éligible à l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'aide à l'aménagement des communes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter du Département une subvention de 20 % du montant des premières phases des travaux portant sur l'aménagement de la Grand Place, sur la création d'une halte vélo et sur la réfection de la chaussée départementale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement suivant et de solliciter du Département une subvention de 20 % du montant des premières phases des travaux portant sur l'aménagement de la Grand Place, sur la création d'une halte vélo et sur la réfection de la chaussée départementale :

		Montant HT
DÉPENSES	Travaux : (Coût prévisionnel en phase Projet)	
	-Phase 1 : Réaménagement Grand Place	96 000€
	-Phase 2 : Préau, mobilier Grand Place	61 000 €
	-Phase 3 : Réaménagement parking et réfection chaussée Grand Rue	224 200 €
	-Phase 4 : Equipement aire d'accueil vélo	83 000 €
	-Phase 5 : Trottoirs RD Rive Sud et chaussée RD	206 200 €
	-Phase 6 : Trottoirs RD Rive Nord	151 000 €
	TOTAL	921 400 €
RECETTES	Subvention d'Etat Fonds Vert (En cours de demande)	637 120 €
	Subvention du Département (20% du montant prévisionnel global plafonné à 500 000 €)	100 000 €
	Autofinancement	184 280 €
	TOTAL	921 400 €

Cabinets médicaux rez-de-chaussée Résidence Billon – Fixation des loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de la Résidence Billon située 7 Grand Rue, et dans le cadre de la redistribution des bureaux du rez-de-chaussée, il convient de fixer le tarif des loyers des bureaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs des loyers des bureaux du rez-de-chaussée de la Résidence Billon située 7 Grand Rue tel que suit :

DÉSIGNATION DU BUREAU	TARIF DU LOYER
Bureau n° C 101	350 € par mois
Bureau n° C 102	380 € par mois
Bureau n° C 103	400 € par mois
Bureau n° C 104	400 € par mois
Bureau n° C 105	320 € par mois

- Précise que les charges ne sont pas comprises dans le paiement du loyer et s'élèvent à 50 euros par mois et par bureau. Les charges comprennent les factures d'eau, d'électricité, l'entretien des parties communes et la maintenance des extincteurs.

Lotissement le Clos de Chantemerle – Rue des Écureuils – Classement dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°68/2021 du 26 juillet 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir la rue des Écureuils, située dans le lotissement Le Clos de Chantemerle.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 18 janvier 2023, il convient à présent d'envisager le classement de la voie du lotissement Le Clos de Chantemerle dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 360 mètres de long.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de classer dans le domaine public communal la voie du lotissement le Clos de Chantemerle, à savoir la rue des Écureuils d'une longueur totale de 360 mètres de long
- Décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 26,046 km

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 1

Lotissement Bel Horizon – Rue du Petit Train – Classement dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°79/2022 du 24 octobre 2022, le conseil municipal a décidé d'acquérir la rue du Petit Train, située dans le lotissement Bel Horizon.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 2 décembre 2022, il convient à présent d'envisager le classement de la voie du lotissement Bel Horizon dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 176 mètres de long.

Aussi, le classement de cette voie dans le domaine public communal porterait la longueur totale de la voirie communale à 26,222 km.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de dénommer la voie du lotissement La Marine situé avec de l'Estran comme suit :
 - > Rue des Sauniers pour la partie en double sens de la voie du lotissement, dans le prolongement de la rue des Sauniers existante
 - > Rue des Embruns pour la partie à sens unique de la voie du lotissement

Salle du Tir à l'arc – Dénomination de la salle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment situé 27 rue du Puits Pineau a été mis à disposition d'associations pour la pratique du tir à l'arc.

Sur proposition de l'Association des Retraités Sportifs Belvéris (ARSB) et en accord avec la famille de Madame Madeleine DURAND et l'association des Archers du Pays du Gois, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénommer la nouvelle salle de tir à l'arc « Salle Madeleine DURAND », en hommage à son dévouement pour le développement de l'activité du tir à l'arc sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de dénommer la salle du bâtiment situé 27 rue du Puits Pineau mise à disposition d'associations pour la pratique du tir à l'arc : « Salle Madeleine DURAND »

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 2

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille MORISSEAU suite au décès de Marie-Françoise MORISSEAU
- de la part de la famille DELAPRÉ suite au décès de Joséphine DELAPRÉ
- de la part de la famille PETIT suite au décès de Jean-Louis PETIT
- de la part de la famille RENAUD suite au décès de Léontine RENAUD
- de la part de la famille RAYNARD suite au décès de Nicole RAYNARD

Visite de l'usine Lhyfe

M. le Maire annonce une proposition de visite le 28 mars, avec possibilité de faire 2 visites de 2h sur la matinée.

Grippe aviaire

Alizée POTIER demande quand est-ce que les particuliers peuvent racheter des poules.

M. le Maire répond que pour Beauvoir sur Mer, c'est de nouveau possible.

Travaux bâtiment Outil en Main

Pascal BOURDIN s'étonne que la Fédération de l'Outil en Main ne subventionne que la création de nouveaux locaux.

Bertrand GRONDIN propose que l'association Outil en Main fasse une demande de subvention à la Fédération.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 20 mars 2023

Absents ayant donné pouvoir : M. ANDRÉ Peter à M. TESSON Denis, Mme PINEAU Pauline à M. BILLON Jean-Yves

Excusés : Mme FRADET Annabelle, M. BÉHAR Nicolas, Mme BILLET Anne

Absent : M. PILLET Jean-François

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

- Concernant la demande d'Alizée POTIER relative à la grippe aviaire : Stéphane DELAPRE demande à préciser que les poules doivent être confinées dans des enclos.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 42,22%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 42,97%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,36%

Monsieur le Maire rappelle également qu'à compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) est rétabli pour les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi les assemblées délibérantes doivent obligatoirement voter le taux de la THS en 2023.

Le vote du taux de la taxe d'habitation est maintenant lié au taux de taxe foncière ou au taux moyen pondéré des taxes foncières, il ne peut donc augmenter plus ou diminuer moins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état fiscal indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les taxes vient d'être transmis par les services fiscaux.

Il précise que les bases prévisionnelles 2023 augmentent de 7,56% pour la taxe foncière bâti, de 7,27% pour la taxe foncière non bâti et de 7,10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi et selon ces bases revalorisées, le produit fiscal attendu pour 2023 (hors contribution FNGIR et hors allocations compensatrices) est estimé à 2 803 564 €.

Monsieur le Maire explique que le budget primitif 2023, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés à la population Belvéroise.

Compte tenu des conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire faisant l'objet d'une délibération présentée à cette même séance, il est proposé pour 2023 une augmentation de 1% des taux d'imposition pour les taxes de foncier bâti, de foncier non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires, afin de porter le produit fiscal attendu pour 2023 à 2 828 312€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les taux comme suit pour 2023 :
 - > Taxe foncière bâti (TFB) : 42,64%
 - > Taxe foncière non bâti (TFNB) : 43,40%
 - > Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,52%

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 3

Instauration de la taxe sur les logements vacants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'accès au logement pour les Belvérois est l'une des priorités portées par la Municipalité. Dans une situation de forte pression foncière, le besoin de logements sur notre territoire est très important.

Parallèlement, nombre de logements sont déclarés vacants par les propriétaires. Afin d'encourager la mise sur le marché de ces biens et ainsi accroître les opportunités d'acquisitions ou de locations de logements, il est proposé d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

On estime à 56 le nombre de logements pouvant être concernés.

Cette imposition répond également à un souci d'équité fiscale. Elle permet en effet de taxer des biens qui sont déclarés vacants car non occupés à l'année mais exploités en location saisonnière.

La THLV est due par les propriétaires de logements non occupés pendant plus de deux années consécutives (le logement doit être vacant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition) et lorsque la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter des impositions de 2024
- Précise que la taxe d'habitation sur les logements vacants est calculée par application du taux communal de taxe d'habitation (16,36%) sur la valeur locative du bien, sans abattements

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 1

Participation aux dépenses des écoles – Fixation du montant 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes participent aux dépenses des écoles publiques.

À ce titre, la commune de Beauvoir sur Mer participe aux dépenses du groupe scolaire Le Gois et verse une participation aux écoles publiques accueillant des élèves résidant à Beauvoir sur Mer et scolarisés dans une autre commune.

Il convient de fixer le montant de la participation communale pour 2023.

Cette contribution est actuellement fixée à hauteur de 600 € par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer la participation de la commune de Beauvoir sur Mer aux dépenses des écoles pour l'année 2023 à hauteur de 610 € par élève ;
- Précise que ce montant servira également de base pour le versement de la participation aux écoles privées sous contrat d'association et pour la participation réclamée aux communes voisines pour leurs enfants scolarisés sur Beauvoir sur Mer

OGEC – Participation aux dépenses de l'école Saint-Joseph – Fixation du montant 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu du Code de l'éducation les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des écoles publiques.

À ce titre, la commune alloue chaque année une participation financière annuelle à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, dont le siège est situé 26 rue du 8 Mai, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph.

Monsieur le Maire propose de calculer le montant de la participation communale 2023 en prenant pour référence le coût pour la commune d'un élève scolarisé à l'école publique (610 €) multiplié par le nombre d'élèves résidant à Beauvoir sur Mer inscrits à l'école Saint-Joseph (103), soit une participation de l'ordre de 62 830 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph pour l'année 2023, une participation financière à hauteur de 610,00 € par élève, soit un montant total de 62 830 € ;

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 3

ASSOLI – Subventions 2023

Danièle ROUSSEAU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 74/2022 du 24 octobre 2022, elle a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec l'ASSOLI pour la période 2023-2026.

Il convient à présent de procéder, pour l'année 2023, à l'attribution des subventions prévues dans ladite convention, signée le 28 octobre 2022.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser à l'ASSOLI 51 472 € au titre du reversement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune, 5 002,92 € au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse et 20 116,21 € au titre de ses activités périscolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer à l'ASSOLI pour 2023 :
 - > 51 472 € au titre du reversement de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune
 - > 5 002,92 € au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse
 - > 20 116,21 € au titre de ses activités périscolaires

École des Pêches – Subvention pour le monument des péris en mer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'École des Pêches, dont le siège social est situé en Mairie de Beauvoir sur Mer, sollicite l'attribution d'une subvention pour la réalisation et la pose d'un monument en hommage aux péris en mer au Port du Bec.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'École des Pêches pour la réalisation et la pose d'un monument en hommage aux péris en mer au Port du Bec.

Lotissement communal Chemin de Saint Louis – Cession de l'ilot A à Vendée Logement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a confié à la SA d'HLM « VENDÉE LOGEMENT ESH » la réalisation d'une opération locative de 9 logements dans l'emprise du lotissement communal situé Chemin de Saint Louis en cours de création.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder à « VENDÉE LOGEMENT ESH » l'ilot A d'une superficie de 976 m² au prix de 117 000€ HT pour la réalisation des 9 logements sociaux, soit 13 000 € HT par logement.

Monsieur le Maire précise que l'ilot sera viabilisé tous réseaux, à savoir coffret ENEDIS, regards EU/EP, Télécom et eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de céder à « VENDÉE LOGEMENT ESH » l'ilot A du lotissement communal Saint Louis situé Chemin de Saint Louis, d'une superficie de 976 m² au prix de 117 000€ HT pour la réalisation des 9 logements sociaux, soit 13 000 € HT par logement.

SyDEV – Convention pour extension du réseau électrique – Lotissement La Marine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'extension du réseau électrique pour la réalisation du lotissement La Marine situé Rue des Saulniers.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Pour ce faire, l'établissement propose à la commune un projet de convention fixant les modalités techniques et financières de l'opération précitée, et prévoyant une participation communale à hauteur de 10 059 € pour un montant total de travaux de 16 765 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023-EXT.0050 fixant les modalités techniques et financières de l'extension du réseau électrique pour la réalisation du lotissement La Marine situé Rue des Saulniers, et prévoyant une participation communale à hauteur de 10 059 € pour un montant total de travaux de 16 765 € HT

SyDEV – Convention pour effacements du réseau électrique – rue du 11 Novembre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'effacement du réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique rue du 11 Novembre.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Pour ce faire, l'établissement propose à la commune un projet de convention fixant les modalités techniques et financières de l'opération précitée, et prévoyant une participation communale à hauteur de 43 430 € pour un montant total de travaux de 136 052 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023-THD.0017 fixant les modalités techniques et financières des travaux d'effacement de réseau rue du 11 Novembre, et prévoyant une participation communale à hauteur de 43 430 € pour un montant total de travaux de 136 052 € HT

Projet de cheminement doux – Chemin Sainte Catherine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance de créer des cheminements doux à travers la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est dotée en 2012 d'un Plan Vert en vue de réaliser un maillage de liaisons douces sur le territoire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de cheminement doux en continuité du chemin de Sainte Catherine, qui permettrait de rejoindre le chemin des Vergettes en passant par la parcelle cadastrée section AX n°89, et d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière pour créer une continuité douce dans ce quartier, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière pour créer une continuité douce dans le secteur reliant le chemin de Sainte Catherine au chemin des Vergettes, en passant par la parcelle cadastrée section AX n°89, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain

Impasse Jean-Marie BAUD – Intégration dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°92/2022 du 05 décembre 2022, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'impasse Jean-Marie Baud, située dans le lotissement Jean-Marie BAUD.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 01 mars 2023, il convient à présent d'envisager le classement de l'impasse Jean-Marie BAUD dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 110 mètres de long.

Aussi, le classement de cette voie dans le domaine public communal porterait la longueur totale de la voirie communale à 26,332 km.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de classer dans le domaine public communal la voie du lotissement le Clos Jean-Marie BAUD, à savoir l'Impasse Jean-Marie BAUD d'une longueur totale de 110 mètres de long

Tableau des effectifs – Création des postes pour les emplois saisonniers

Dans la perspective de la saison estivale 2023, il est proposé de créer 8 emplois saisonniers à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer 8 emplois saisonniers à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2023

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille RETUREAU suite au décès de Marie-Thérèse RETUREAU

Départ des médecins

M. le Maire reprend une demande écrite d'Anne BILLET qui demande si un remerciement peut être organisé pour leur départ des médecins.

M. le Maire précise que l'un des médecins partis est encore en activité dans une autre commune.

Le Maire demande l'avis du Conseil municipal. Isabelle BLANCHARD serait d'accord pour remercier les Docteurs Humbert et Chehadé par un courrier.

M. le Maire propose de demander l'avis des médecins concernés.

Ces remerciements pourraient aussi prendre la forme d'un mot dans l'Aluette.

Église Saint Philbert

M. le Maire annonce une réouverture de l'église au public le 1^{er} avril 2023.

Travaux Rue du 11 Novembre

M. le Maire annonce le début des travaux d'effacement de réseau de la Rue du 11 Novembre pour le lundi 17 avril 2023 pendant un mois.

Monsieur informe qu'une déviation poids lourds sera mise en place.

Diagnostic archéologie centre-bourg

M. le Maire annonce que le diagnostic archéologique du Centre-bourg sera réalisé vers la fin mai 2023, en prévision des travaux d'aménagement prévus à l'automne.

Cabinet médical au 7 Grand'Rue

M. le Maire annonce que les infirmières et le Dr Cailleteau sont retournés au rez-de-chaussée de la Résidence Billon depuis le 17 mars 2023.

Dr Lallemand intégrera son bureau à l'étage au 11 avril 2023.

Recherche de médecins

M. le Maire annonce que la commune a contractualisé avec la société Dr House pour accompagner la commune dans sa recherche de médecins généralistes.

Il reste 2 cabinets libres au rez-de-chaussée du cabinet médical 7 Grand'Rue

Logements étage Résidence Billon

M. le Maire annonce que les 3 logements à l'étage de la Résidence Billon sont en cours de réception.

Le studio servira à loger un médecin au besoin.

Les tarifs de location devront être fixés lors d'un prochain conseil municipal.

Lotissement communal Saint Louis

M. le Maire annonce le lancement du marché travaux pour le lotissement communal Saint Louis en avril, pour des travaux à l'automne.

Bike & Run

Sophie BRIÉE rappelle le Bike & Run du 26 mars 2023 et fait appel à la disponibilité des élus pour apporter de l'aide.

Travaux voirie

Stéphane DELAPRÉ demande quand les travaux de voirie vont commencer car le camion des poubelles à la Mussellerie ne pourra bientôt plus passer !

Le Chemin de la Mussellerie n'est pas fait pour supporter des poids lourds.

M. le Maire précise que ce n'est actuellement pas la bonne période pour faire des travaux de voirie.

André BURGAUD craint que le Chemin de la Briandière ne coupe car il est très fissuré. Faut-il aller combler avec du remblai ?

Conseils Municipaux**Extraits de la séance
du 17 avril 2023**

Absents ayant donné pouvoir : Mme DOUX Fabienne à Mme ROUSSEAU Danièle, M. GRIÈRE Yohann à M. DENIS Laurent

Excusés : M. BURGAUD André, M. PILLET Jean-François

Absentes : Mme POTIER Alizée, Mme BLANCHARD Isabelle

Subventions associations 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023 et précise que les demandes de subvention ont été étudiées par la Commission Finances lors de sa séance du 3 avril 2023.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux ayant un intérêt quelconque avec une ou plusieurs des associations concernées par la présente délibération à ne pas prendre part au vote la ou les concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITIONS 2023 (EN €)
CCAS	17 500
L'Océane twirling	2 500
Les Amis du Gois	800
ASCB Association sportive et culturelle de Beauvoir sur Mer	3 000
Le Parlange	400
Handball Club Belverin	1 000
OGEC de St Gervais	2440
Coopérative scolaire maternelle - Indemnité de direction	100
Coopérative scolaire maternelle - Projet d'école	3 000
Coopérative scolaire élémentaire - Projet d'école	3 000
Association maraîchine pour la promotion de l'art et de la culture	500
Société nationale d'entraide de la médaille militaire	100
Shoto Karaté	600
Beauvoir Judo Club	2 000

Association Les Archers du Pays du Gois	500
MFR St Gilles de Croix de Vie	285
Orchestre d'Harmonie	800
École de musique	3 200
L'Outil en Main	300
Association Communale de Chasse	500
Le Vélo Belvérian	1 500
Tennis club Belvérian	2 000
Union Sportive du Marais	3 500
Pompiers humanitaires GSCF	200
Écoute Parents	100
BTP-CFA Vendée	390
Établissement Briacé	95

Aménagement du centre-bourg – Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du centre-bourg constituent une opération éligible à l'attribution d'une subvention régionale au titre du fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire.

Pour les investissements, le taux d'intervention de la Région est de 30% maximum du montant HT des travaux, plafonné à 150 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter de la Région une subvention de 150 000 € pour les travaux portant sur l'aménagement du centre-bourg, d'un montant estimé en phase Projet à 921.400 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité de solliciter de la Région, dans le cadre du fonds de revitalisation des centres-villes en Pays de la Loire, une subvention de 150 000 € pour les travaux portant sur l'aménagement du centre-bourg, d'un montant estimé en phase Projet à 921 400 € HT

Subventions amendes de police 2023 – Aménagement de sécurité Chemin de l'Ormeau

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que le Conseil Départemental sélectionne les projets des communes de moins de 10 000 habitants qui pourront bénéficier du produit des amendes de police 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation des trottoirs Chemin de l'Ormeau permettant de renforcer la sécurité des piétons sur cette voie.

Le montant correspondant à la réalisation de ces travaux est de 65.198,70 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité de solliciter auprès du Département, au titre du produit des amendes de police 2023, une subvention de 20% du montant des travaux de création de trottoirs Chemin de l'Ormeau, soit 13 039,74 € pour un montant de travaux de 65 198,70 € HT

Pétanque belvérianne – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association La Pétanque Belvérianne sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge de frais de déplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association La Pétanque Belvérianne pour la prise en charge de frais de déplacement

ASSOLI – Subventions – Compléments

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°38/2023 du 20 mars 2023, les subventions 2023 ont été accordées à l'ASSOLI, à hauteur de 20 116,21 € au titre de ses activités périscolaires, et de 5 002,92 € au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les sommes attribuées ont fait l'objet d'un recalcul et qu'il convient de compléter les subventions afin que les comptes de l'ASSOLI soient équilibrés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer pour 2023 un complément de subvention à hauteur de 1 724,02 € au titre des activités périscolaires, et un complément de subvention à hauteur de 12 562,69 € au titre des activités Centre de loisirs – Jeunesse.

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les montants des subventions CAF versés à l'ASSOLI pour l'année 2021 en vertu de la Convention Territoriale Globale sont désormais connus et qu'il convient à présent, conformément à la convention de partenariat 2019-2022 entre les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain et l'ASSOLI, de verser le montant de la dégressivité pour l'année 2021 sur la base de la fréquentation 2020 qui s'élève pour la commune de Beauvoir sur Mer à 3 338,50 €.

Jean-Yves BILLON et Nicolas BÉHAR sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Maire ayant quitté la salle, Denis TESSON demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer à l'ASSOLI pour 2023 :

> Un complément de subvention à hauteur de 1.724,02 € au titre des activités périscolaires

> Un complément de subvention à hauteur de 12.562,69 € au titre des activités Centre de loisirs – Jeunesse

- Décide à l'unanimité d'attribuer à l'ASSOLI le montant de la dégressivité pour l'année 2021 sur la base de la fréquentation 2020 qui s'élève à 3.338,50 €.

Logements de la Résidence Billon – Fixation des loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux des trois logements de l'étage de la Résidence Billon situés 7 C Grand'Rue sont achevés et qu'il convient désormais de fixer le tarif des loyers des logements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs des loyers des logements créés à l'étage de la Résidence Billon situés 7 C Grand'Rue tels que suit :

DÉSIGNATION DU LOGEMENT	TARIF DU LOYER
Logement n° C 101 – T2 – 42,51 m ²	480,00 € par mois
Logement n° C 102 – T3 – 72,98 m ²	570,00 € par mois
Logement n° C 103 – Studio – 23,05 m ²	350,00 € par mois / 100,00 par semaine

- Précise que les charges ne sont pas comprises dans le paiement du loyer, à l'exception du Studio en cas de location à la semaine.

Travaux de reprise de concessions au cimetière – Fixation de tarifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est amenée à engager des travaux de reprise sur les concessions abandonnées ou échues avant de les attribuer à de nouvelles familles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer des tarifs pour les travaux de reprise de concessions dans le cimetière, qui seront facturés aux familles à l'achat des concessions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs de travaux de reprise de concessions suivants :

TYPES DE TRAVAUX	TARIFS TTC
Creusement et pose d'un caveau 1 place	900 €
Creusement et pose d'un caveau 2 places	1 150 €

Creusement et pose d'un caveau 3 places	1 500 €
Creusement et pose d'un caveau	350 €
Pose d'un caveau 1 place	750 €
Pose d'un caveau 2 places	930 €
Pose d'un caveau 3 places	1 320 €
Exhumation	130 €
Dépose entourage	180 €
Remplacement d'1 plaque	30 €
Monument sans stèle	400 €
Monument avec stèle	500 €

Déplacement solidaire « En Voiture Simone » – Règlement intérieur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service de déplacement solidaire sera mis en place prochainement sur la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un règlement de fonctionnement de ce service a été rédigé et qu'il convient d'en prendre acte.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif de déplacement solidaire « En Voiture Simone » piloté par l'ASSOLI sur les territoires des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du nouveau dispositif de déplacement solidaire « En Voiture Simone » mis en place sur les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain

Acquisition parcelle AR n°23

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la parcelle cadastrée section AR n°23, d'une superficie de 1 328 m² située au Fief de la Pierrière souhaitent la céder à la commune.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la parcelle est située en zone Ab du Plan Local d'Urbanisme et qu'elle présente un intérêt dans la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition se fera à hauteur de 200 € et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section AR n°23, d'une superficie de 1 328 m² située au Fief de la Pierrière pour la somme de 200 €

Lotissement L'Obione – Dénomination des voies

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SARL SIPO PHILAM est bénéficiaire d'un permis d'aménager depuis le 28 mars 2023 pour la création du lotissement L'Obione situé chemin du Fief Buord comprenant 21 lots.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer les voies du lotissement L'Obione.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de dénommer les voies du lotissement L'Obione situé chemin du Fief Buord tel que suit :

- > Rue des Amandiers pour la voie en sens unique
- > Impasse des Pruniers
- > Rue des Figuiers pour l'amorce de voie au Nord de l'opération

Lotissement communal chemin de Saint Louis – Dénomination de la voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est bénéficiaire d'un permis d'aménager depuis le 3 avril 2023 pour la création du lotissement communal Chemin de Saint Louis comprenant 14 lots, dont 1 lot pour la création de 9 logements sociaux par le bailleur Vendée Logement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie du lotissement communal Chemin de Saint Louis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de dénommer la voie du lotissement communal situé chemin de Saint Louis tel que suit :
 - > Rue Christian THIBAUD, sous réserve de l'avis favorable de la famille : unanimité
 - > Rue de la Bergerie, en cas de désaccord de la famille pour la dénomination rue Christian THIBAUD : 12 voix
 - > Rue Monsieur SEGUIN, en cas de désaccord de la famille pour la dénomination rue Christian THIBAUD : 11 voix

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**Lecture des remerciements :**

- de la part de la famille BILLON suite au décès d'Yvonne BILLON née CANTIN

Diagnostics Archéologiques au Centre-ville

M. le Maire informe l'assemblée que les diagnostics archéologiques au centre-ville sont reportés en juin et commenceront par le parking devant l'Hôtel du Marché

Coupure internet

M. le Maire informe que les réseaux internet et cuivre sont revenus en parti mais les réparations devraient se terminer le 18 avril. Internet coupera pour tous le mardi 18 avril matin durant 2 heures.

Jury d'assises

M. le Maire procède au tirage au sort des 9 électeurs sur la liste électorale pour la composition des jurés d'assises 2024 :

- AFONSO Jean-Paul
- BARREAU Jérôme
- BROSSARD Martine épouse BATARD
- COURSON Marie-Madeleine
- ISELE Gunter
- LECIGNE Thierry
- PERRIN Sophie épouse DOBIGNY
- PILLENIERE Sébastien
- SAUVETRE Jimmy

Facebook – Groupe Vivre à Beauvoir Sur Mer et ses alentours

Pauline PINEAU informe qu'un groupe Facebook existe sur lequel les critiques sont virulentes au sujet des aménagements, du travail des agents et des décisions prises par les élus.

Faut-il signaler ce groupe ? Les informations erronées qui circulent sur ce groupe sont relayées et transformées.

Des réponses positives apportées aux commentaires négatifs sont de suite contrées par des personnes non issues de la commune, d'autres commentaires sont toutefois positifs.

Subvention aux associations

Sandrine POUTHE fait remarquer que par rapport au vote de subvention, serait-il possible d'avoir le détail des motivations pour les demandes de subvention.

M. le Maire répond que les dossiers sont vus en détail en commission finances ou en comité restreint

Compte-rendu des commissions

Sandrine POUTHE demande s'il est possible de faire des comptes-rendus des différentes commissions ?

M. le Maire précise que les propositions des commissions doivent être validées par le conseil municipal avant d'être diffusées

Bertrand GRONDIN considère que les informations peuvent être diffusées aux conseillers municipaux mais ne seront pas forcément suivies d'effet.

Chasse aux œufs du Secours Populaire

Sandrine POUTHE informe le conseil municipal de la chasse aux œufs organisée par le Secours Populaire le 23 avril 2023 de 10h à 12h au Parc du Cornoir.

Inauguration Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »

M. le Maire annonce la date de l'inauguration de la bibliothèque-ludothèque « Le 3 », le 3 Juin 2023

Prochain Conseil Municipal

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal le 22 mai 2023.

Réfection du Haras des Presnes

Stéphane DELAPRÉ demande quand avaient eu lieu les travaux de réfection de la piste au Haras des Presnes par le Pays du Gois.

En effet, des travaux importants sont entrepris qui bénéficieront de subventions importantes en prévision de l'arrivée des jeux 2024. La carrière pourrait servir pour les entraînements.

Conseil des Sages

Bertrand GRONDIN demande une date pour une réunion avec le Conseil des Sages : le vendredi 5 mai à 19h

Groupe de travail Tourisme

Bertrand GRONDIN demande une date avec le groupe de travail sur le tourisme pour retravailler sur les circuits pédestres : le 16 mai à 19h



Urbanisme depuis le 1^{er} avril 2023

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

28/04 – BOURMAUD André
16 chemin de la Rondelière
Piscine

31/05 – DARDENNE Jean-Samuel
8 rue du Vieux Puits
Abri de jardin et serre

15/06 – BENARD Patrick
70 route des Ostréiculteurs
Piscine

22/05 – OLIVEIRA Sylvain et Julien
13 rue du Puits Pineau
Véranda

15/06 – RETY Noëlle
34 rue des Peupliers
Abri de voiture

15/06 – GALLOIS Eric
73 chemin de Chantemerle
Véranda

Permis de construire

13/04 – M. ROBIN Claude
40 chemin de la Vallée des Vignes
Extension

02/05 – M. et Mme TARAUD
17 rue du Stade
Abri de terrasse

2/05 – M. BEAUPERE
170 rue du Port
Transformation annexe en garage

17/04 – M. GALTEAU Jérôme
10 rue de l'Héridon
Maison

15/05 – Mme MITRECE Marylène
Le Grand Ped
Zone refuge

22/05 – M. MERIAU et
Mme ONNERON
Chemin des Coquelicots
Extension et d'un garage

17/04 – M. DUPONT et Mme ECOMARD
2 chemin du Puits de Riez
Maison

16/05 – M. et Mme CAILLON
12 rue de Nantes
Transformation préau en logement

23/05 – VENDEE LOGEMENT ESH
Chemin de la Vallée des Vignes
8 logements locatifs sociaux

19/04 – M. et Mme SARO
6 impasse des Orchidées
Extension et garage

22/05 – SCI YOMA
M. DUPE et Mme BURGAUD
13 A et 13 B chemin de la
Commanderie
2 maisons individuelles

14/06 – LES TROIS BES
Le Clos Saint Antoine
Hangar

État Civil depuis le 1^{er} avril 2023

Naissances

Le 18/05 : Nathanaël GUYON de Freddy GUYON et Célia MARIE

Le 28/05 : Luna FERRERO de Corentin FERRERO et Mélanie PICHOT

Le 11/10/2022 : Octave ALTAMIRANO ASSELIN DE BEAUVILLE
de Marco ALTAMIRANO et Laureline ASSELIN DE BEAUVILLE

Mariage

Le 10/06 : Yann ANGIBAUD et Véronique GUSTON

Le 10/06 : Jonathan MÉNÉTRIER et MILCENT Tiphaine

Décès

Le 7/04 : Bernard JOLY, 67 ans

Le 30/04 : Serge HUET, 95 ans

Le 4/05 : Raymond DENJEAN, 79 ans

Le 9/05 : Marcel MICHEL, 77 ans

Le 16/05 : Marcelle BOUTET épouse
BOUTET, 72 ans

Le 24/05 : Félicie JOLY veuve
FRADET, 96 ans

Le 27/05 : Monique BARREAU
épouse BRISSON, 83 ans

Le 6/06 : Madeleine CASTILLAN
veuve POBELLE, 90 ans

Le 9/06 : Marcelline LAINARD veuve
CHARRIER, 98 ans

Le 15/06 : Gérard BONNET, 77 ans

Le 15/06 : Annick MULLER épouse
THOUZEAU, 69 ans

Le 21/06 : Philippe LAMANT, 56 ans

Le 25/06 : Augusta FRITEL veuve
BURGAUD, 90 ans

Ça s'est passé...

Balade éco-sportive - 24 mai

Organisé par Challans Gois Communauté en partenariat avec la Municipalité, l'évènement s'est déroulé en trois temps.

D'abord, en matinée, les participants ont réalisé une **marche écoresponsable avec ramassage des déchets** au Complexe sportif ainsi qu'au parc du Cornoir et ses abords.

Ensuite, ce fut l'heure du **pique-nique zéro déchets**. Enfin, en après-midi, un **atelier participatif** a été proposé, sur le tri des déchets et la découverte du sport santé.

Sortie Nature - 27 mai

Une vingtaine de personnes ont participé à la nouvelle sortie nature organisée par la commission citoyenne de la Mairie.

C'est sous un beau soleil matinal que les participants ont parcouru l'itinéraire que leur avait concocté leur guide du jour, Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces verts de la commune, **autour des fleurs présentes en ville, de leur gestion et entretien.**

Inauguration d'une sculpture pour les marins disparus

Une stèle du sculpteur Laurent Letard, baptisée « Reliance », à **la mémoire des péris en mer**, a été inaugurée le samedi 27 mai dernier au Port du Bec.

Pour cette occasion, le Maire était accompagné de représentants de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), d'élus de la commune, d'élus départementaux et des anciens membres de **l'École intercommunale des pêches**, à l'origine de cette initiative.



La sculpture installée au Port du Bec.

Leurs différents retours à l'issue de la sortie ont été très positifs, tous appréciant les nombreuses anecdotes et conseils distillés tout au long du parcours par Vincent, grand passionné d'horticulture.

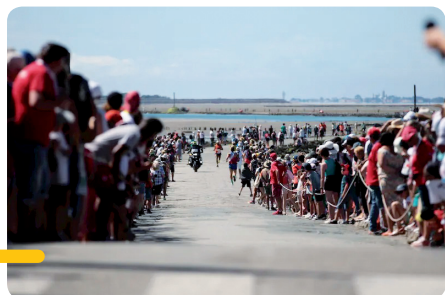
Une nouvelle balade sera organisée gratuitement à l'automne, le samedi 28 octobre, autour du thème de l'arbre.



Des fleurs sauvages en ville vues lors de la sortie.

Foulées du Gois - 10 juin

Évènement sportif très attendu sur la commune, les Foulées du Gois, pour leur 35^e édition, ont rassemblés 2 000 coureurs amateurs et professionnels encouragés par plus de 4000 spectateurs.



Le succès populaire était encore au rendez-vous.

Grande fête populaire, cette course pédestre aura rassemblé encore de nombreux participants venus se mesurer sur les pavés de cette route mythique, avec des conditions météorologiques idéales, encadrée par plus de 200 bénévoles.

7 courses se sont succédées pour cette édition : la première à marée descendante (nouveau depuis l'année dernière), puis celles enfants (900 et 2400 mètres), hommes, sports adaptés, femme et la fameuse course des As contre la Mer pour terminer.

Les podiums de la Course des As :

FEMMES :

1- VERNYGOR Tetyana

Temps : 00 :17 :08 (14,0 km/h)

2- COUTANT Eva

Temps : 00 :19 :05 (12,5 km/h)

3- CHUBERRE DODE Julie

Temps : 00 :19 :43 (12,1 km/h)

HOMMES :

1- BILLAUD Jonathan

Temps : 00 :16 :03 (14,9 km/h)

2- BOUTMAZGUINE Mohamed

Temps : 00 :16 :28 (14,5 km/h)

3- GUILLARD Anthony

Temps : 00 :16 :29 (14,5 km/h)

Inauguration de la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » – 3 juin

Ouverte au public depuis le début d'année 2022, la Bibliothèque – Ludothèque a été officiellement inaugurée, en présence de nombreux élus communaux et départementaux, de partenaires ainsi que des bénévoles.

Il aura fallu attendre la fin des travaux de l'étage de la Résidence Billon pour proposer cette cérémonie d'inauguration.

Le service Espaces Verts de la municipalité va désormais travailler prochainement sur le développement de l'aménagement paysager de la Bibliothèque – Ludothèque avec une terrasse, des espaces de lecture... le tout entouré par une belle végétation.



De haut en bas :
La coupe de ruban, les bénévoles accompagnés de la mascotte Asio, d'Anne-Flore Vrignaud (responsable) et du Maire, les élus du CME accompagnés d'Asio.



Inauguration d'une stèle aux anciens combattants et cérémonie de commémoration

Une cérémonie a été faite, le samedi 17 juin dernier, en l'honneur de la nouvelle stèle installée sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à côté du Monument aux morts, pour les anciens combattants des guerres en Afrique du Nord.

Cette inauguration s'est déroulée en présence des associations locales d'anciens combattants et de devoir de mémoire, du Maire, d'élus de la commune et du Conseil Municipal des Enfants ainsi que de nombreux anciens combattants venus depuis toute la Vendée.



La nouvelle stèle installée à côté du Monument aux morts, récemment rénové.

Ramassage de déchets en centre-ville – 4 juin



De nombreuses personnes, enfants et adultes, ont participé à la matinée de ramassage de déchets organisée par la commission citoyenne de la Mairie, le dimanche 4 juin entre 9h et 12h.

Lors de cette opération, **une quantité importante de déchets ont pu être récupérés** dans les rues du centre-bourg, au parc du Cornoir, au Complexe sportif et autour du groupe scolaire, pour être amenés ensuite à la déchèterie.

Pour la deuxième année consécutive, ce qui a marqué les participants c'est la grande quantité de mégots de cigarette qui a été récoltée, en majorité sur les trottoirs et caniveaux, représentant une grande quantité de matières polluantes.



Ça s'est passé... [suite]

Fête de la Musique - 21 juin

Organisée par la Municipalité, comme il en est de coutume, le premier jour de l'été, la **Fête de la Musique ouvre le bal des animations estivales sur la commune.**

Pour l'occasion, l'ambiance était festive, sous les Halles, où plusieurs groupes locaux se sont produits sur scène.

La soirée a commencé à partir de 18h30 où l'**Orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer** et sa quinzaine de musiciens, dirigés par Sylvain Ninnonet, ont joué des airs de chansons célèbres.

À partir de 19h, c'est le groupe « **Friday My Lady** », composé de 4 jeunes lycéens, qui a mis l'ambiance sur scène avec toute son énergie.

La soirée s'est poursuivie avec le trio de musiciens du groupe « **So'No** », au rythme de ses reprises rock et reggae de grands standards de la musique française et internationale.



Orchestre d'harmonie



Friday My Lady



So'No

Une Fête de la Musique organisée spécialement pour les enfants

Un peu plus tôt, au parc du Cornoir, les enfants de Beauvoir sur Mer et des alentours ont également eu le droit à leur Fête de la Musique avec un concert dédié au 2-10 ans.

Chanteur et véritable homme-orchestre à la fois, **François BRIAND** et son « Bal des Sorcières » a offert un joyeux moment de partage avec la centaine d'enfants présents.

Par la suite, un goûter a été préparé et offert par les membres du CME de Beauvoir sur Mer.



Goûter à la Musique



À venir...

Défi parcours « Vendée, cœur de sports » - 7 juillet

En attendant les JO... participez au défi des 2024 km en Vendée !

À J-385 jours des Jeux Olympiques de Paris 2024, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée (CDOS85) organise des randonnées Vendée Cœur de Sports.

La commune de Beauvoir sur Mer, labellisée Terre de Jeux, proposera dans ce cadre 3 parcours de 3 km, 5 km et 8 km pouvant se réaliser à pied, en courant, ou encore en vélo, le vendredi 7 juillet 2023,

de 10h à 12h pour les enfants de l'école publique et de 18h à 19h30 pour le grand public.

Pour participer, rien de plus simple, au début du parcours (sur le parking de la salle polyvalente), vous scannez le QR Code du parcours choisi et vous sélectionnez votre parcours, ce qui activera le décompte des kilomètres parcourus pour le CDOS85. L'objectif est de cumuler la réalisation de 2024 km !



À venir... [suite]

Théâtre en plein air - 8 juillet

La municipalité organise une représentation théâtrale en plein-air de "La Cantatrice Chauve" d'Eugène Ionesco. Cette célèbre pièce de théâtre sera proposée au parc du Cornoir, le samedi 8 juillet à 20h30, en accès libre, par la Compagnie "Du carreau de la fenêtre, on voit le Monde entier".



Cette œuvre, faisant partie du théâtre de l'absurde, propose une autopsie de la société contemporaine par l'intermédiaire de propos ridicules de banalité que tiennent deux couples.

Infos pratiques :

Théâtre en plein air
Samedi 8 juillet 2023
À partir de 20h30
Parc du Cornoir
Gratuit, en accès libre

De la continuité pour le 14 juillet

C'est dans le même décor que l'année dernière que sera organisée la prochaine Fête du 14 juillet par la municipalité. En effet, afin de proposer un bal populaire à proximité du tir du feu d'artifice, l'organisation a opté pour le parking de la salle omnisports.

La scène accueillera l'**orchestre Blanchard**, qui mettra assurément une belle ambiance, en interprétant les grands standards de la chanson française et internationale.

Comme pour lors des deux dernières années, **le feu d'artifice sera tiré depuis les stades du Complexe sportif à 23h**. Cet espace s'est imposé comme une évidence, permettant un spectacle pyrotechnique plus grand et offrant une vue dégagée à l'ensemble des spectateurs.

Infos pratiques :

/ **Bal populaire** avec l'orchestre Blanchard :
de 21h à 1h (parking de la salle omnisports)
- Bar et snacking sucrée sur place
/ **Feu d'artifice** avec Mille Feux
à 23h (stade - complexe sportif)

Balades en vélo dans le Marais - 16 juillet et 20 août

Saviez-vous qu'il est possible de rejoindre La Barre de Monts à vélo en évitant la route départementale ? Suivez-nous, on vous montre le chemin !

La commission citoyenne de la commune vous propose deux sorties vélo, en autonomie, les dimanches 16 juillet et 20 août, pour rejoindre Le Pont Neuf à La Barre de Monts par le marais (en évitant la route départementale).

Le rendez-vous se fait à 9h30 sur le parking de la Petite Gare (à côté du Centre de Secours) pour un départ groupé à 10h.

Infos pratiques :

Dimanches 16 juillet et 20 août
Distance aller-retour : 17 km
Sorties ouvertes à tous (les enfants devront être sous la responsabilité d'un adulte).
VTT / VTC conseillé
Prévoir casque, gilet jaune, eau
Gratuit, sans inscription



Des participant lors d'une précédente édition.



À venir... [suite]

Soirées jeux au « 3 » - du 18 juillet au 8 août

Nouveauté de cette année, la Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" organise des soirées jeux, les mardis du 18 juillet au 8 août, de 19h30 à 21h30.

Lors de ces quatre soirées, les bénévoles du "3" vous accueillent chaleureusement pour **partager des moments de convivialité autour de jeux**.

Ces soirées sont ouvertes à tous, enfants et adultes (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte).

Programme des soirées :

Mardi 18 juillet - Jeux en bois

Mardi 26 juillet - Speed gaming (parties rapides)

Mardi 1^{er} août - Soirée en présence de Nathalie et Rémi Saunier, auteurs de jeux

Mardi 8 août - Jeux d'enquêtes

Plus d'infos :
02 72 75 01 16



Concerts de l'été : toute la programmation

Les concerts de l'été reviennent cette année avec ses nombreux artistes de talent.

Comme les années précédentes, **les recettes des quatre concerts seront entièrement reversées à la Fondation du Patrimoine** pour financer les travaux de restauration de l'Église Saint-Philbert.

Nouveauté pour cette année, une thématique accompagne les Concerts de l'été : « Voyage autour du monde ». Ainsi, cette programmation offrira un dépaysement certain pour les spectateurs !

Mercredi 19 juillet - musiques afro-péruviennes

Pour lancer cette nouvelle édition, l'ensemble **Criollo** vous fera voyager sur la côte Pacifique du Pérou, où le cœur péruvien danse aux rythmes de l'Afrique ancestrale.

Mercredi 26 juillet - musiques méditerranéennes anciennes

C'est un duo peu commun qui se produira dans l'enceinte de l'église. **Safar** interprètera des musiques méditerranéennes du Moyen Âge à la Renaissance en associant le chant lyrique et l'oud.

Mercredi 2 août - musiques ukrainiennes

C'est avec le **Duo Spivograi**, composé de Bogdan Nesterenko à l'accordéon Bayan et la chanteuse soprano Olga Vojnovic, vous vivrez un beau moment autour de musiques ukrainiennes du répertoire classique.

Mercredi 9 août - musiques latino-américaines

Chants vénézuéliens, rythmes mexicains, roots cumbia... **Onda Libré** vous fera découvrir le folklore latino-américain sous différentes formes.

Soirée festive pour le 15 août

Ce sera sous les Halles que se déroulera l'animation du 15 août proposée par la Mairie.

Pour cette soirée festive, la municipalité vous propose un bal populaire avec le DJ Micromusik.

Buvette et foodtruck pour se restaurer sur place.

Infos pratiques :

/ **Ambiance musicale**
à partir de 20h (sous les Halles)

/ **Bal populaire** avec le DJ Micromusik :
de 21h à 1h (sous les Halles)



Journée olympique au Complexe sportif – 4 août

Dans le cadre de la tournée d'été « Vendée Terre de Sports » organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS85), un village sera installé le vendredi 4 août au Complexe sportif.



Ce sera l'occasion pour les petits et les grands, de pouvoir découvrir et s'initier gratuitement et sans réservation, de 15h à 18h, à de nombreuses activités sportives, en famille ou entre amis (sports de raquettes, de balle, de précision...).

Infos pratiques :

Vendredi 4 août 2023
15h > 18h
Complexe sportif
Gratuit, en accès libre

Concours de peinture et photos – 15 août

Le traditionnel concours de peinture du 15 août organisé par la municipalité sera accompagné pour la deuxième fois d'un concours photos.

Partageant un thème unique, « Beauvoir sur Mer au fil de l'eau », ces concours sont ouverts à tous les peintres et photographes amateurs, enfants et adultes.

Ce sera l'occasion pour les artistes, de mettre en valeur le territoire de Beauvoir sur Mer, notamment de son riche patrimoine naturel (mer, marais, salines...).



Les règlements du concours de peinture et du concours photos sont disponibles sur le site Internet de la Mairie : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Infos pratiques :

Mardi 15 août 2023
Inscription : 5€ / Gratuit (moins de 18 ans)

Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Si on sortait à Beauvoir sur Mer cet été

Pas besoin de faire beaucoup de kilomètres pour profiter de la période estivale qui s'installe à Beauvoir sur Mer. Voici une petite sélection d'idées de sorties et de visites à faire en famille, seul ou entre amis.

Les incontournables

Pêche à pied au passage du Gois

À marée basse, le Passage du Gois devient un immense terrain de jeu pour les amateurs de pêche à pied. Ce plaisir simple permet de passer d'agréables moments en famille... mais aussi de préparer de savoureux repas!

Tous les ans, des véhicules et des passants, restent pris au piège de la montée rapide de la marée. La légende dit que "la mer remonte au rythme d'un cheval au galop". Il est donc conseillé de suivre les recommandations préconisées pour la sécurité de tous.



Balades dans les marais

Le Marais Breton Vendéen vous assure un décor parfait pour vos balades pédestres ou à vélo.

Ses lumières et reflets changeants, sa grande tranquillité ainsi que sa richesse ornithologique plairont aux petits comme aux grands.

Retrouvez différents itinéraires de balade, cyclables et pédestres, au Bureau d'Information Touristique de Beauvoir sur Mer.



Bol d'air au Port du Bec

Incontournable de la commune avec ses appontements formant un enchevêtrement de perches, le Port du Bec vous offrira un bon bol d'air iodé.

Possibilité d'y déguster quelques fruits de mer frais, sur place.



Flânerie au parc du Cornoir

Poumon vert en plein centre-ville, le parc du Cornoir est idéal pour toutes envies de balades nature ou de pique-nique au calme.

Au cœur du parc se niche un jardin pédagogique, le "Pot' à fleurs", géré par le service Espaces Verts de la Municipalité, où sont cultivés légumes, essences locales et plantes médicinales.

Les marais salants

Indissociables de la destination, partez à la (re)découverte des marais salants belvériers. Ce sera l'occasion d'assister le saunier à sa récolte du gros sel et de la fleur de sel.

Possibilité d'acheter des produits faits-maison.



Le Parcours Patrimoine

Du bocage au marais, laissez-vous guider avec le Parcours Patrimoine !

Composés de 23 lieux pittoresques répartis sur deux circuits, les parcours "Terre" et "Mer" vous aiguilleront pour explorer le territoire belvérier.

Les brochures sont à votre disposition en Mairie et au Bureau d'Information Touristique de Beauvoir sur Mer.

Des idées de sorties



La Maison de l'Âne

Venez découvrir les différentes races d'ânes de cette charmante ferme pédagogique ainsi que les autres animaux qui les accompagnent.

Des balades à dos d'âne pour les enfants sont organisées sur place. Il est également possible d'assister à la traite puis à la fabrication de savon au lait d'ânesse.

Possibilité de ramener un souvenir de la ferme avec sa boutique souvenir.

Tél. : 02 51 93 85 70 / 06 15 45 11 63

E-mail : lamaisondelane@orange.fr

Site web : www.lamaisondelane.com

GO aux rendez-vous de l'été

L'Office de Tourisme GO Challans GOis a concocté un programme estival haut en couleur pour cette saison 2023 !

Visites guidées, rencontres, initiations ou sorties nature sont autant de belles occasions de découvrir les richesses du territoire GO Challans GOis qui seront proposées au fil de l'été.

Informations et réservations :

Tél. : 02 51 93 19 75 / 02 51 68 88 85

Site web : www.gochallansgois.fr

Espace Aquatique Nova

Avec ses espaces intérieurs et extérieurs, l'espace aquatique du Pays du Gois vous offrira à coup sûr des moments de détente, ludiques et sportifs.

Tel. : 02 51 68 71 84

Ouvert cet été : du lundi au vendredi, de 11h à 13h30 et 14h à 18h, le samedi de 9h à 13h

Du nouveau chez les commerçant belvériers

La Parenthèse, un nouvel institut esthétique ouvre ses portes

Depuis mi-mars, **Joy Lecan** vous accueille au sein de **La Parenthèse**, un nouvel institut de beauté situé en plein centre-ville.

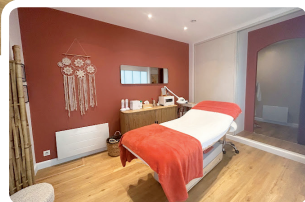
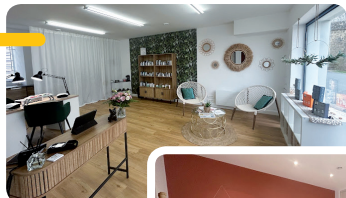
Originaire de Paimpol (Côtes-d'Armor), cette jeune entrepreneuse s'est lancée dans ce projet où « tout est arrivé très rapidement ».

Titulaire d'un CAP, d'un Brevet professionnel d'esthéticienne, et d'une spécialisation en onglerie, Joy Lecan s'est déjà forgée une solide expérience dans plusieurs structures bretonnes.

Dans son institut, elle vous propose tout : épilation, soins du visage et du corps, massages ayurvédiques, gommages et exfoliants, peeling et onglerie.

Contact :

8 rue de la Croix Blanche
02 28 17 33 47



Différents espaces de soins sont présents à l'intérieur de l'institut La Parenthèse.

Une coiffeuse à domicile se lance à Beauvoir sur Mer et ses environs

Après une belle expérience de 24 ans en salon, **Lynda PILLENIERE** a lancé son activité de coiffeuse à domicile depuis le 3 avril dernier.

« J'ai eu envie de découvrir une autre facette du métier, où le relationnel avec les clients change de ce que je faisais ».

Les Ciseaux de Lynda propose ses services à domicile à toute personne qui souhaite se faire coiffer à Beauvoir sur Mer et dans un rayon de 10 km (Bouin, La Barre-de-Monts, Saint-Gervais, Saint-Urbain, Chateauneuf, Sallertaine).

Contact :

06 52 72 62 54
lesciseauxdelynda@gmail.com



Lynda PILLENIERE

« Chez Melon tout est bon » change de propriétaires

Bien connu des belvériers, **Chez Melon tout est bon**, situé au Port du Bec, change de propriétaires. Depuis quelques semaines, une nouvelle SARL composée de deux ostréiculteurs de la commune, **Sébastien Dupont et Quentin Gallais**, avec leurs épouses **Cinthia et Chloé**, sont les nouveaux propriétaires.

Les amateurs d'huîtres, vous pouvez venir consommer les huîtres plates et creuses de leur parc (leurs huîtres de pleine mer ont été médaillée d'argent au dernier salon de l'agriculture) ainsi que de nombreux coquillages et crustacés, cuits ou crus.

Pour la dégustation sur place des fruits de mer, une salle peut accueillir 60 personnes (ouverte d'avril à septembre), complétée d'une terrasse d'une trentaine de places.

Contact :

Port du Bec
02 51 68 71 87
Ouvert tous jours, de 10h à 18h
(avril à fin septembre)



La nouvelle équipe de Chez Melon tout est bon est prête à vous accueillir.

Mouvement du personnel

Du renfort aux services techniques municipaux

Laurent ROY est venu renforcer les rangs des services techniques municipaux, plus spécifiquement auprès du service voirie, bâtiments et festivités.

Il arrive fort d'une expérience dans le secteur privé en maçonnerie (traditionnelle et voirie), en logistique et également comme cuisinier.

Après avoir travaillé dans les quatre coins de la France mais aussi en Suisse et Luxembourg, Laurent est revenu dans son département d'origine pour poursuivre sa carrière.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.



Laurent ROY dans les ateliers des Services techniques de la commune.

Solidarité

Un tour de France contre la sclérose en plaques fait étape à Beauvoir sur Mer le 13 juillet

Francis LEBIHAN, un habitant de Vendée ayant son épouse atteinte de sclérose en plaques depuis 30 ans, fait **un tour de France à vélo pour récolter des fonds au profit de l'ARSEP** (association pour la recherche contre la sclérose en plaques).

Pour lutter contre cette maladie auto-immune, il prévoit un projet fou en réalisant un tour complet de la France métropolitaine en passant au plus près des côtes et des frontières. Son périple de 7000 km et 75 000 m de dénivelé positif devrait se réaliser en 60 étapes sur 60 jours, le faisant partir et revenir au Sabes d'Olonne.

Beauvoir sur Mer serait donc la dernière halte de son grand parcours : il y prévoit d'y tenir un stand, sous les Halles, pour **informer et sensibiliser les passants sur les dommages causés par cette maladie**, encore méconnue du grand public.

La Joséphine fait son retour à Beauvoir sur Mer

Du 30 septembre au 7 octobre, Beauvoir sur Mer fait partie des différentes communes de Vendée qui soutiennent « La Joséphine », en proposant un circuit en ville.

Cet évènement caritatif s'inscrit dans l'opération nationale « Octobre rose », **destiné à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.**



Égéries de la précédente édition de La Joséphine.

Conformité des branchements sur l'assainissement collectifs : des contrôles à venir

La SAUR, gestionnaire du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Beauvoir sur Mer va procéder cet été à une campagne de contrôle de la conformité des branchements au réseau d'assainissement des eaux usées.

Ces contrôles ont pour objet de repérer les **éventuelles eaux parasites qui se déversent dans le réseau d'assainissement des eaux usées**, et qui ne devraient pas être traitées par la station d'épuration.

Les eaux parasites sont des eaux de pluies ou des eaux issues des remontées des nappes phréatiques. Elles peuvent entraîner des problèmes au niveau du dimensionnement des réseaux, et peuvent placer la station d'épuration en situation de surcharge.

Ce sont plus de 200 contrôles, qui auront lieu sur la rue du Port dans un premier temps. Chaque propriétaire recevra un courrier de la SAUR annonçant une date de rendez-vous pour la réalisation du contrôle.

En cas d'empêchement, n'hésitez pas à appeler la SAUR pour convenir d'une autre date. La campagne de contrôle durera jusqu'au 28 août 2023.



Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauvoir sur Mer a été approuvé en décembre 2017. C'est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaite développer la commune afin de mettre en œuvre son projet de territoire.

C'est dans ce cadre que Challans Gois Communauté (compétente en matière d'aménagement) lance une modification du PLU de la commune, **destinée à ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située rue de la Roche.**

Les zones 2AU sont des secteurs destinés à un aménagement d'ensemble à moyen ou long terme, et nécessitent une modification du PLU pour leur passage en zone 1AU et leur ouverture à l'urbanisation.

L'ensemble des zones 1AU du PLU étant urbanisées ou en passe de l'être, il convient à présent d'ouvrir cette zone 2AU à l'urbanisation, conformément aux objectifs du PLU.

L'enquête publique se déroulera du 18 juillet au 18 août 2023, et donnera lieu à **cinq permanences d'un commissaire enquêteur** en Mairie de Beauvoir sur Mer pour répondre à vos éventuelles interrogations sur cette modification :

- Mardi 18 juillet, de 9h à 12h
- Mercredi 26 juillet, de 15h à 18h
- Jeudi 3 août, de 9h à 12h
- Samedi 12 août, de 19h à 12h
- Vendredi 18 août, de 14h à 17h



L'urbanisation à Beauvoir sur Mer.

La Municipalité récompensée du "label employeur"

Les plus observateurs d'entre vous l'auront sûrement remarqué, un trophée a été installé à l'accueil de la Mairie.

En effet, le Préfet de la Vendée, Gérard Gavory, et la Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Vendée ont décerné le "label employeur" à la Municipalité, **pour son engagement en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.**

Le saviez-vous ?

Sur les 27 sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours Christian Thibaud de Beauvoir sur Mer, **la commune met 4 agents municipaux à disposition**, toute l'année.



M. le Maire Jean-Yves BILLON entouré par les employés municipaux mis à disposition du centre : (de g. à d.) Freddy GUYON, Freddy GABORIT, Mickaël FOUCHER et Antoine GODEFROY



Devenir sapeur-pompier volontaire vous intéresse ?

N'hésitez pas à contacter le chef de centre
Mickaël FOUCHER au 06 70 88 77 71

Connaissez-vous bien l'Espace de Vie Sociale de l'ASSOLI ?

Cette structure associant habitants et partenaires est un projet porté par le conseil d'administration de l'association.

Élodie GUÉRINEAU œuvre depuis 2019 à la construction de ce projet dont elle nous explique le rôle et les activités :

C'est un lieu d'animation de la vie locale, de rencontre et d'échanges intergénérationnels mêlant convivialité, créativité, participation citoyenne et initiatives.

Il est ouvert à tous, habitants, associations, pour favoriser les liens sociaux, les solidarités de voisinage et les initiatives.

L'Espace de Vie Sociale est soumis à l'agrément CAF des espaces de vie sociale et est soutenu par quatre municipalités (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain).

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement de liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des habitants.

Différentes actions émanent de cette structure :

Des sorties et des ateliers, ouverts à tous, sont programmés tout au long de l'année.

Ce sont des temps de détente permettant de profiter d'activités de plein-air, de découverte de lieux de proximité. Certaines destinations permettent également aux familles de connaître des espaces culturels reconnus, de visiter des lieux et des villes des départements limitrophes à la Vendée.

Chaque atelier ou excursion offre l'occasion aux familles de faire connaissance dans une ambiance conviviale.

Les ateliers parents-enfants sont, quant à eux, des moments privilégiés de complicité, d'interaction et d'échange. Ils favorisent le faire-ensemble parents-enfants, la rencontre avec d'autres parents et d'autres enfants et permettent de se retrouver dans un cadre respectueux et bienveillant.

Concernant **les manifestations culturelles et/ou festives** autour d'une thématique (sportive, musicale...), elles ont pour but d'enrichir la vie collective locale.

En voici quelques exemples : atelier cuisine partagée, sorties famille, créa'famille, jardi'goûter, Bouge Ta Tribu...

L'initiation à l'informatique a pour objectif de rompre l'isolement et faciliter l'inclusion numérique, notamment des plus de 60 ans.

Le soutien à la parentalité propose des activités favorisant le dialogue, la relation des parents avec leurs enfants mais aussi des grands-parents avec leurs petits-enfants est un ingrédient de notre actuel projet associatif.

Nous organisons par exemple :

- « Parlons entre parents » qui propose un accueil, des échanges, des discussions et partages d'expériences entre parents autour de thématiques.
- « Sortons nos parents » : qui propose, en transversalité avec le secteur jeunesse, des sorties au cours desquelles les jeunes invitent leurs parents à la découverte d'un sport, d'un jeu, d'une activité ludique, d'un lieu populaire, culturel...

Toutes les informations et le détail de ces animations sont à retrouver sur le site internet www.assoli.fr, sur la page Facebook [@Assoli](https://www.facebook.com/Assoli) et Instagram [@jeunesse_assoli](https://www.instagram.com/jeunesse_assoli).

La participation des habitants est le cœur de ce projet Espace de Vie Sociale pour améliorer les conditions de vie des habitants, leur quotidien, pour anticiper et d'endiguer les difficultés rencontrées par la jeunesse, offrir plus de services aux personnes âgées, faciliter les interactions entre les associations.



Vous avez des idées, des projets, venez-nous en parler ou écrivez-nous :

assoli.evs@orange.fr / Tél. : 02 51 54 83 87

Tarifs pour la restauration scolaire 2023-2024

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur la révision des tarifs des repas au restaurant scolaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le coût du ticket a été fixé à 3,70 € pour le repas maternelle, à 4 € pour le repas élémentaire, à 3,90 € pour le repas ASSOLI et à 8 € pour le repas adulte.

Les tickets seront en vente à l'accueil de la Mairie à compter du 21 août, et sur le site internet de la Mairie de Beauvoir sur Mer à compter du 4 septembre.

Pour la fabrication des repas, la commune de Beauvoir sur Mer fait appel à la société ANSAMBLE, qui met une cuisinière à disposition sur le site du restaurant scolaire, et qui travaille un maximum de produits frais et de saison, pour proposer aux enfants des repas faits maison et de qualité.

La cuisinière est accompagnée d'une équipe de 10 agents communaux pour aider à la préparation des repas, assurer le service des enfants le midi et le nettoyage du restaurant scolaire l'après-midi.

Ce sont en moyenne 180 enfants, de l'école publique et de l'école privée qui déjeunent chaque jour au restaurant scolaire.

Le service de restauration scolaire représente un coût de fonctionnement important pour la commune, avec un reste à charge de la commune (recettes déduites de la vente de tickets aux familles) de 171 778 € par an.

Le coût moyen réel d'un repas est de 10,38 €. Le coût moyen d'un repas restant à la charge de la commune est de 6,81 €.

Quelques plats réalisés cette année par le restaurant scolaire :



Cécile GARIOU, cuisinière à disposition sur le site du restaurant scolaire par le prestataire ANSAMBLE et une partie l'équipe du restaurant scolaire en action.



Trottoir : un usage très réglementé

Qui a le droit de circuler sur les trottoirs ?

Le Code de la route (article R.412-34) réserve aux seuls piétons l'utilisation des trottoirs, aux personnes en fauteuil roulant (motorisé ou non) et « tout autre véhicule de petite dimension sans moteur » (cela inclut les utilisateurs de rollers, skate-boards ou trottinettes non motorisées). Leur vitesse doit rester modérée (6 km/h).

Les conducteurs d'engins motorisés (trottinettes électriques, hoverboards...) comme les cyclistes (motorisés ou non) ont l'obligation de mettre pied à terre et de tenir leur véhicule à la main.

Pour les jeunes cyclistes de moins de huit ans, il est autorisé de rouler sur les trottoirs pour leur sécurité. Ils doivent cependant rouler au pas et ne pas occasionner de gêne aux piétons.



Même devant chez soi, le stationnement sur un trottoir est sanctionné d'une amende.

Qui a le droit d'y stationner ?

À moins que le stationnement soit clairement autorisé par un marquage au sol, le fait de garer un véhicule motorisé sur un trottoir, **même devant chez vous**, est considéré comme « gênant » (cyclomoteurs, motos etc.) voire « très gênant » (voitures, utilitaires, etc.) par le Code de la route (articles R417-10 et R417-11).

Cela constitue dans le premier cas une contravention de deuxième classe (amende de 35€, voire 75€ si vous ne payez pas dans le délai indiqué) et dans le second cas de quatrième classe (amende de 135€, voire 375€), pouvant s'accompagner dans les deux cas d'une mise en fourrière.

Les vélos et « engins de déplacement personnels » (trottinettes, hoverboards...), motorisés ou non, ne sont pas concernés par ces articles. Il est donc possible de les stationner sur les trottoirs à condition toutefois qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons.

De nombreux stationnements pour vélos ont été installés par la Municipalité ainsi que certains commerçants belvéris, pour faciliter le stationnement.

Les parcours Patrimoine de la commune ont été mis à jour

Depuis plusieurs semaines, la commission citoyenne a effectué un travail de mise à jour des deux circuits patrimoine mis en place par la commune, en redessinant l'itinéraire emprunté ainsi qu'en intégrant quelques sites supplémentaires.

Ce sont ainsi **23 lieux emblématiques et pittoresques de la commune qui sont à (re)découvrir** : 15 sur le circuit Terre (4,7 km, environ 2h à pied), 6 sur le circuit Mer (18,5 km, environ 6h à pied et 2h30 en vélo pour la grande boucle - 13 km, environ 4h à pied et 1h30 en vélo pour la petite boucle) et 2 hors parcours.

Vous retrouverez des cartes de ces nouveaux circuits à disposition librement en Mairie ainsi qu'à l'Office de Tourisme.

Du bocage au marais, laissez-vous guider !

À NOTER :

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, la municipalité vous propose des découvertes accompagnées de ces circuits, le dimanche 17 septembre 2023.



Cartes en papier disponibles librement en Mairie et à l'Office de Tourisme

Les élus du Conseil Municipal des Enfants en actions

L'année du CME a été riche en actions. Voici un récapitulatif de leur année, en dates et en images.

20 octobre 2022 :



Première assemblée plénière
et photo officielle

3 décembre 2022 :



Téléthon 2022 : Distribution des
viennoiseries avec les membres
d'associations belvérides

14 octobre 2022 :

Élections des nouveaux
membres du Conseil
Municipal des Enfants

11 novembre 2022 :



Commémoration de l'Armistice
du 11 novembre 1918



8 février 2023 :



Voyage à Paris : visite de l'Assemblée
nationale et de la Tour Eiffel

9 janvier 2023 :



Participation aux Vœux du Maire

14 décembre 2022 :



Initiation à la mraichine

14 janvier 2023 :



Participation au défilé de la Sainte-Barbe

12 avril 2023 :



Préparation du Pot' à Fleurs et initiation à la permaculture

5 mai 2023 :



Atelier de programmation Lego Boost à la Ludothèque

3 mai 2023 :



Atelier Zéro déchet

5 février 2023 :



Fête du Jeu : accueil des participants, tirage au sort de la tombola

24 mai 2023 :



Réalisation de plantations au Pot' à Fleurs avec le service Espaces Verts de la commune

3 juin 2023 :



Inauguration officielle de la Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

17 juin 2023 :



Inauguration de la stèle pour honorer les anciens combattants en Afrique du Nord

21 juin 2023 :



Préparation et distribution du goûter aux enfants lors du Goûter à la Musique

7 juin 2023 :

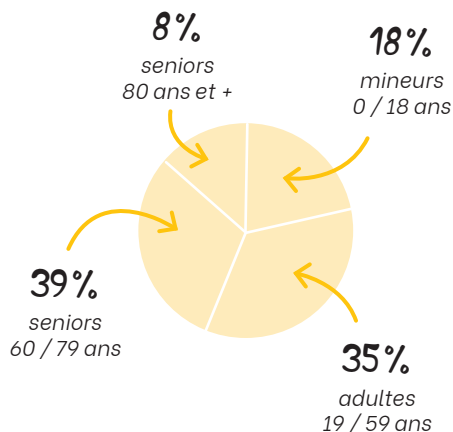


Pêche à pied sur le Gois avec le Conseil des Sages

Synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beauvoir sur Mer a mis en place une démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS), pour repérer les besoins et attentes de la population.

Notre commune représente 2000 foyers composés de :



L'ABS a été réalisée sur 3 mois, d'octobre à décembre 2022.

Malgré une communication importante, seulement 197 foyers, correspondant à 38 personnes seules et 149 familles ont répondu au questionnaire distribué dans tous les foyers avec l'Aluette d'octobre.

Voici le retour des foyers répondants :

- Inquiétude de la population sur l'accès aux soins
- 80% sont propriétaires de leur résidence
- Il manque de logements locatifs et de logements à loyers modérés
- Il manque de transports en commun
- La commune est dotée de tous les commerces et services de base
- Une certaine difficulté dans la réalisation des démarches administratives
- 40% des foyers répondants comptent au moins 1 membre engagé bénévolement, dont 86% exercent cette activité au sein de la commune
- La solitude et le manque de lien social (concernent surtout les plus de 45 ans)
- L'accès aux loisirs et à la culture semblent difficile pour cette même tranche d'âge
- La population semble mal informée des différents services existants

Les trois grandes problématiques de notre territoire, qui ressortent de l'analyse (l'accès aux soins, l'accès au logement et le déplacement en commun) vont être priorités à travers la politique sociale de la commune.

Le CCAS vous apporte quelques éléments de réponses :

- Plus de 70 logements sociaux sont en construction et / ou en projet.
- Réhabilitation par la commune de la Résidence Billon en centre médical. Plusieurs praticiens y exercent leurs activités. Deux cabinets de consultation et un logement meublé sont actuellement disponibles pour accueillir médecins ou paramédicaux.
- Depuis le 1^{er} juin, en partenariat avec l'ASSOLI, le déplacement solidaire « En Voiture Simone » est proposé à la population sur réservation.
- France Services (situé au 2 rue des Écoles, à l'emplacement de l'ancien Trésor Public) propose un accompagnement aux démarches administratives. Les associations ASSOLI et ARSB vous guident pour l'apprentissage, et la maîtrise de l'ordinateur, la tablette ou le téléphone. Un conseiller numérique de Challans Gois Communauté intervient sur rendez-vous et vous accompagne dans l'apprentissage des nouvelles technologies.
- Près de 60 associations proposent de multiples activités culturelles, sportives, de loisirs ou caritatives. La nouvelle Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » vous accueille au 3 place des 3 Alexandre.
- La commune possède un site internet riche de toutes sortes d'informations : www.mairie-beauvoirsurmer.fr
- La page Facebook « Ville de Beauvoir sur Mer », gérée par la municipalité, vous informe également.
- Le magazine communal « L'Aluette » est distribué chaque trimestre dans votre boîte aux lettres. Vous y retrouverez les événements passés ainsi que les animations ou informations à venir.
- Les panneaux lumineux et l'Office de Tourisme relatent tout type d'événements à venir.



Les membres du CCAS lors d'un conseil d'administration (de g. à d.) : Bernadette RONDEAU, Fabienne DOUX, Danièle ROUSSEAU, Édith HENRY, Denis TESSON, M. le Maire Jean-Yves BILLON, Delphine TALLEC-LUNA, Valérie THIBAUD, Brigitte ANCELIN et Monique MANDIN.
Manquant sur la photo : Sandrine POUTHÉ, Françoise BODIN et José BOUDRIE.

Le broyage des accotements évolue

Depuis maintenant 3 ans, la mairie a mis en place un broyage des accotements raisonné.

En 2021 et 2022, nous avons pratiqué deux broyages, avec un premier passage uniquement sécuritaire (intersections et virages sur les routes communales), et un second passage au 15 juillet sur l'intégralité de l'accotement pour les routes et les chemins. Pour 2023, nous évoluons un peu dans la pratique.

Le premier passage se fait toujours vers le 15 mai, avec le broyage d'une bande « bord de route » (50 cm à 1 m), sur l'intégralité du circuit route communale.

Pour le second passage, nous pratiquerons une fauche intégrale de l'accotement sur les routes et chemins communaux, mais **les dates d'intervention seront différenciées entre la partie bocagère de la commune, et la partie marais/polder.**

Ainsi, ce sera :

- Fin juin pour la partie bocagère (afin de limiter le risque d'incendie),
- Deuxième quinzaine de juillet pour le marais et les polders.

De fait, nous nous rapprochons des pratiques mises en place par le département, dont l'objectif est également de favoriser la biodiversité, ou tout du moins d'en limiter l'érosion...



Un accotement dans la partie bocagère de la commune.



Pour rappel

La saison sèche arrive, il est important d'entretenir votre terrain, notamment s'il est en friche !

En effet, **un terrain non-entretenu augmente fortement les risques d'incendie.**

L'opération « Ici commence la mer » bientôt déployée



Des mégots de cigarette à proximité d'un avaloir d'eau pluviale

Vous verrez prochainement une signalétique « Ici commence la mer » installée devant quelques avaloirs d'eau pluviale les plus fréquentés de la commune (centre-ville et à proximité des écoles).

Cette opération, déployée sur plusieurs communes du secteur, fait suite aux constatations faites lors d'opérations de ramassage de déchets (particulièrement celles faites en centre-ville).

À ces occasions, de nombreux déchets ont été récupérés à proximité d'avaloirs d'eau pluvial, notamment **une quantité importante de mégots, polluant fortement les eaux de notre littoral.**

Les espèces invasives : une menace pour notre biodiversité

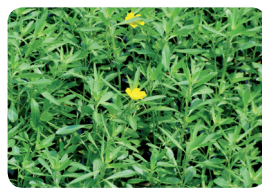
Si la biodiversité du Marais breton s'avère encore bien préservée, elle est aujourd'hui menacée par un phénomène qui ne fait que s'amplifier : la présence d'espèces invasives.

Généralement introduites par l'homme, elles concurrencent les espèces locales qui peuvent alors disparaître (c'est la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde).

Sur notre territoire, on distingue différentes catégories d'espèces invasives :

Les plantes aquatiques invasives :

- La **jussie** : grâce à sa croissance exponentielle, elle forme des herbiers à fleurs jaunes et asphyxie les fossés.
- Le **myriophylle du Brésil** et la **crassule de Helms** : ces deux plantes vont créer de véritables « tapis » végétaux et supplanter les espèces locales.



la jussie

la crassule
de Helms

Les plantes terrestres invasives :

- L'**herbe de la pampa** : très présente dans les jardins, elle s'implante sur les terrains en friche et concurrence les espèces locales.
- Le **baccharis** : il a colonisé une grande partie du Marais. Sa toxicité est avérée pour le bétail et la faune.



l'herbe de la pampa

le baccharis



le ragondin

Les espèces animales invasives :

- Le **ragondin** : il accélère l'envasement des fossés, détruit les berges et peut engendrer un risque sanitaire pour l'homme et le bétail (leptospirose...).
- Le **frelon asiatique** : il est une sérieuse menace pour les abeilles et les ruches. On le reconnaît à son thorax brun-noir et son abdomen brun rayé de bandes orangées.
- L'**écrevisse de Louisiane** : originaire des États-Unis, elle s'attaque aux larves de têtards, poissons, mollusques et dévore la végétation aquatique. Les cigognes en ont fait l'essentiel de leur menu et en limitent la propagation.



le frelon asiatique



l'écrevisse
de Louisiane

Pour enrayer ce phénomène exponentiel, ayons les bons gestes :

- Ne plantez pas de plantes invasives et **privilégiez les variétés locales**.
- **Détruisez toute espèce invasive** présente sur votre terrain.
- **Ne videz pas vos aquariums** dans les cours d'eau.
- **Renseignez-vous sur les espèces** (animales ou végétales) avant de les acheter.

Notre territoire (particulièrement le Marais) est une pépite pour sa biodiversité, sa préservation est de notre responsabilité !

En bref et en images

Réfection et mise aux normes
des sanitaires du
parking des paludiers



Travaux sur
le réseau pluvial
rue des Ormes



Effacement réseaux
rue du 11 novembre



À noter : Un chantier
similaire est prévu en septembre,
rue du 8 mai

Peintures extérieures
Ardoise Verte

Aménagement du centre-ville : démarrage des travaux en septembre

C'est un projet porté par la municipalité depuis plusieurs mois, qui va trouver sa première concrétisation après l'été.

Le marché de travaux pour la première tranche de l'aménagement du centre-bourg a été attribué aux entreprises BODIN et ID VERDE. Cette première tranche est découpée en plusieurs phases qui s'échelonneront jusqu'en 2026, pour un montant total de 950 430 € HT.

Ce projet sera financé par des subventions du Département de la Vendée (42 224 € + 10 000 € pour la création de l'aire d'accueil vélos) et de l'État (40 000 € au titre du Fonds Vert). Une autre demande de subvention a été déposée auprès de l'Europe, pour laquelle la décision n'est pas encore connue.

Janvier 2025 :

Installation d'un préau et de mobiliers sur la Grand Place

Septembre 2024 :

Réaménagement Grand Place

Septembre 2025 :

Chaussée route départementale et réfection trottoirs rive sud



Pour rappel, la première tranche concerne les travaux d'aménagement de la Grand Place et de son parking, la création d'une halte vélo, et la réfection de la route départementale n°948. La stratégie globale du projet consiste à **redonner sa place au piéton dans le centre-ville par la mise aux normes des continuités piétonnes et vélos**, le rafraîchissement de l'espace et la désimperméabilisation par la plantation de nombreux massifs, arbres et arbustes, et la mise en place d'un mobilier confortable, favorable à la sociabilisation et l'animation des lieux.

L'INRAP est intervenue au mois de juin pour la réalisation de sondages archéologiques préalables. Si les résultats des sondages réalisés sur la Grand Place ne sont pas encore connus, ceux pour les sondages réalisés sur le parking n'auront pas d'impact sur les premiers travaux à venir.

Les travaux débuteront mi-septembre par le réaménagement du parking situé devant l'Hôtel du Marché.



Sport

Océane Twirling

Les 70 twirlers de L'Océane Twirling ont pu fouler les praticables des gymnases en équipe au printemps dernier.

7 équipes et 2 duos se sont engagés et ont obtenu les résultats suivants pour cette saison sportive 2022.2023 :

Comme constaté dans les résultats, toutes les équipes ont pu se qualifier pour le national équipes ayant lieu en juin dernier et qui clôture ainsi les championnats.

Bravo à tous les twirlers pour ce palmarès et merci aux monitrices pour leur engagement auprès de toutes les équipes.

La soirée de Gala s'est déroulée au complexe sportif du Cornoir les 30 juin et 1^{er} juillet dernier sur le thème des arts.

Pour de plus amples renseignements sur la discipline sportive : rendez-vous à la fête du sport du 02/09/2023.

CATÉGORIE	DÉP.	RÉG.	NAT.
Poussins 1	9 ^{ème}	11 ^{ème}	/
Poussins 2	1 ^{ère}	2 ^{ème}	/
Espoirs 1	4 ^{ème}	17 ^{ème}	/
Espoirs 2	8 ^{ème}	14 ^{ème}	/
Fédérales 12 Excellence	4 ^{ème}	4 ^{ème}	8 ^{ème}
Fédérales Excellence	5 ^{ème}	7 ^{ème}	16 ^{ème}
Effectif Réduit	3 ^{ème}	5 ^{ème}	20 ^{ème}
DUO C Marie et Romane	2 ^{ème}	4 ^{ème}	13 ^{ème}
DUO D Amour et Marine	1 ^{ère}	4 ^{ème}	5 ^{ème}



Atlantic Basket Club Belvérian

La saison 2022-2023 vient de s'achever avec une note positive. Avec sa trentaine de licenciés le club a pu engager 3 équipes pour cette saison.

Les seniors masculins, les U18 féminines pour la saison entière et l'équipe des poussins mixte pour la 2^{ème} phase.

Le club remercie les entraîneurs, coachs et arbitres, Alexis, Jérôme, Geoffrey et Baptiste pour leur aide, la municipalité pour la mise à disposition de Christophe Courtine pour l'école de basket et également les parents présents aux matchs pour encourager leurs enfants.

Comme l'an dernier, la saison s'est terminée avec des matchs amicaux entre parents et enfants. Moment très apprécié par tout le monde qui s'est clôturé par un verre de l'amitié.

Le club sera présent au forum des associations le samedi 9 septembre prochain.



Équipe des Poussins avec Alexis.



ABCB

Culture - Loisirs

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

L'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer a multiplié les sorties depuis la mi-mars avec des concerts donnés à Saint-Urbain, Beauvoir sur Mer, La Guérinière et Noirmoutier.

Le week-end musical du 1^{er} et 2 avril 2023 organisé par l'Orchestre d'Harmonie et l'École de Musique de Beauvoir sur Mer, à la Salle polyvalente, a été un temps fort très apprécié.

L'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer a pu y présenter son programme de morceaux classiques, populaires et traditionnels, qui n'a pas laissé le public indifférent.

Le RDV est pris pour 2024 !

Nous espérons inscrire ce week-end musical comme un rendez-vous incontournable pour les belvéris.

Cette année, l'Orchestre d'Harmonie a aussi participé à la cérémonie du 8 Mai à Saint Urbain. L'accompagnement de l'Orchestre sur les commémorations du territoire pourraient se renouveler.

L'OHB recrute !

Contact :

ohbsm85@gmail.com

Président : Olivier ROGER
06 48 27 18 24

Directeur musical : Sylvain NINNONET
06 19 19 24 46



L'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer en action lors de la commémoration du 8 mai à Saint Urbain (à gauche) et à la Salle polyvalente de Beauvoir sur Mer (à droite)

Santé - Social - Solidarité

Secours populaire français

- Broc et vestiaire du SPF -

Le broc et le vestiaire du Secours populaire français, antenne de Beauvoir-sur-Mer, sont à présent ouverts tous les premiers samedis de chaque mois, de 14h à 17h30, en plus de l'ouverture hebdomadaire du mardi, aux mêmes horaires.

Le dépôt des dons se fait en revanche exclusivement le mardi, de 14h à 17h30. Merci de ne rien déposer devant l'antenne, en dehors de ce créneau.

Bien cordialement.

Les bénévoles du SPF de Beauvoir sur Mer.



ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

- Des voitures de services pour nos salariés à temps plein depuis le 20 juin 2023 -

Catherine TESSIER (auxiliaire de vie sur l'ADMR de Beauvoir sur Mer) a relaté à Ouest France ce même jour : « *Je ne vais plus user ma voiture. Je vais me déplacer dans une voiture neuve. Pour ma part, je suis fière de mon métier : circuler dans un véhicule floqué ADMR ne me gêne nullement, au contraire* ».

Les avantages de travailler à l'ADMR :

- Un contrat de travail en CDI
- Une rémunération qui comprend : ancienneté reprise, temps de déplacement payé, kilomètres remboursés, prime d'assiduité, ...
- Un rythme de travail choisi : planning adapté au choix et aux compétences
- Une voiture de service pour les contrats temps plein, un téléphone professionnel
- Un travail d'équipe : réunion d'équipes mensuelles, responsable en proximité, œuvres sociales
- Des évolutions de carrière via l'évolution interne (parcours de formation qualifiante...)



Les salariées de l'ADMR de Beauvoir sur Mer étaient accompagnées, ce mardi 20 juin, de leurs collègues des ADMR de Challans, Bois-de-Céné, La Garnache, Saint-Christophe-du-Ligneron, de l'île d'Yeu et Noirmoutier pour un événement particulier.



Association locale de Beauvoir Sur Mer :

2 Rue des Écoles

Tél. : 02 22 06 89 50

E-mail : challansgois@admr85.org

Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 8/09/2023

Prochaine parution de l'Aluette : octobre 2023.

Une bourse allouée aux jeunes bénévoles vendéens

Le plan de soutien au bénévolat « Vendée Double Cœur », porté par le Département de la Vendée, s'adresse à tous et vise à encourager le bénévolat, à travers différentes actions, pour qu'il demeure un pilier du bien vivre en Vendée.

Comme chaque année, le Conseil départemental renouvelle son dispositif « Bourse aux jeunes bénévoles vendéens » qui vise à aider financièrement les jeunes bénévoles investis dans une association.

Destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, cette bourse, d'un montant variable allant de 350 à 800€, peut contribuer au financement de leurs études ou de leur permis de conduire.

Les candidatures sont sélectionnées selon la portée de l'engagement en termes d'intérêt collectif, de niveau de responsabilité, de temps consacré au projet et de la crédibilité de chaque dossier.

Dépôt des dossiers se fait entre le 24 mai et le 1^{er} octobre 2023.

Contacts :

Téléphone : 02 28 85 81 44

E-mail : vendeedoublecoeur@vendee.fr

www.benevolat.vendee.fr



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo haute)
Architecte - TICA architectes & urbanistes (recto photo basse)
Architecte - Atelier Id'ile Architecture (verso)
Photographe - François DANTART

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

AGENDA

JUILLET

SAMEDI 8 JUILLET

Théâtre en plein-air

"La Cantatrice Chauve"

>>> Parc du Cornoir - 20h30
(repli sous les Halles en cas de
météo défavorable)

Organisé par la Municipalité

DIMANCHE 9 JUILLET

Fête champêtre

>>> Complexe sportif
Organisée par l'OGEC

-

VENDREDI 14 JUILLET

Brocante

>>> Centre-ville

VENDREDI 14 JUILLET

Braderie de la Boutique Solidaire

>>> Local du Secours Catholique
Organisée par le Secours
Catholique

-

VENDREDI 14 JUILLET

Bal populaire et feu d'artifice

>>> Parking de la salle omnisports
et complexe sportif - dès 21h
Organisés par la Municipalité

DIMANCHE 16 JUILLET**Sortie vélo**

>>> Départ de la Petite Gare – 9h30
Organisée par la Municipalité

-

MARDI 18 JUILLET**Soirée jeux au “Le 3”**

Jeux en bois

>>> Bibliothèque – Ludothèque “Le 3”
Organisée par “Le 3”

-

MERCREDI 19 JUILLET**Concert de l'été**

Criollo

>>> Église Saint Philbert – 21h
Organisé par la Municipalité

-

MARDI 25 JUILLET**Soirée jeux au “Le 3”**

Speed gaming (parties rapides)

>>> Bibliothèque – Ludothèque “Le 3”

-

MERCREDI 26 JUILLET**Concert de l'été**

Safar

>>> Église Saint Philbert – 21h
Organisé par la Municipalité

AOÛT**MARDI 1^{ER} AOÛT****Soirée jeux au “Le 3”**

En présence d'auteurs de jeux

>>> Bibliothèque – Ludothèque “Le 3”
Organisée par “Le 3”

-

MERCREDI 2 AOÛT**Concert de l'été**

Duo Spivograï

>>> Église Saint Philbert – 21h
Organisé par la Municipalité

VENDREDI 4 AOÛT**Journée olympique**

>>> Complexe sportif – 15h > 18h
Organisée par le CDOS 85

-

MARDI 8 AOÛT**Soirée jeux au “Le 3”**

Jeux d'enquêtes

>>> Bibliothèque – Ludothèque “Le 3”
Organisée par “Le 3”

-

MERCREDI 9 AOÛT**Concert de l'été**

Onda Libré

>>> Église Saint Philbert – 21h
Organisé par la Municipalité

-

SAMEDI 12 AOÛT**Course vélo “Critérium de l'été”**

Organisée par le Comité
d'organisation du Vélo Belvélin

-

MARDI 15 AOÛT**Brocante**

>>> Centre-ville

-

MARDI 15 AOÛT**Concours de peinture et photos**

>>> Inscriptions en Mairie
Organisés par la Municipalité

-

MARDI 15 AOÛT**Bal populaire**

>>> Sous les Halles – à partir de 20h
Organisé par la Municipalité

-

DIMANCHE 20 AOÛT**Sortie vélo**

>>> Départ de la Petite Gare – 9h30
Organisée par la Municipalité

SEPTEMBRE**SAMEDI 2 SEPTEMBRE****Concours de pétanque**

>>> Boulodrome
Organisé par la Pétanque Belvéline

-

SAMEDI 9 SEPTEMBRE**Forum des associations**

>>> Salle omnisports – 14h > 18h
Organisé par la municipalité

-

MARDI 12 SEPTEMBRE**Concours de pétanque**

>>> Boulodrome
Organisé par la Pétanque Belvéline

-

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE**Journée européenne du Patrimoine**

>>> Ardoise Verte
Organisée par la Municipalité

-

VENDREDI 22 SEPTEMBRE**Accueil des nouveaux arrivants**

>>> Salle polyvalente
Organisé par la municipalité

-

OCTOBRE**SAMEDI 7 OCTOBRE****Course vélo “La Francis Rondeau”**

Organisée par le Comité
d'organisation du Vélo Belvélin

-

DIMANCHE 8 OCTOBRE**Ramassage de déchets sur la côte**

Organisé par la Municipalité

-

SAMEDI 28 OCTOBRE**Balade arborée**

>>> Rendez-vous en Mairie – 8h30
Organisée par la Municipalité

Retrouvez l'agenda
des manifestations sur
www.mairie-beauvoirsurmer.fr



LA VILLE DE
BEAUVOIR SUR MER

VOUS PROPOSE

FORUM

des associations

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023



SPORT - CULTURE - LOISIRS - ENFANCE / JEUNESSE
SANTÉ - SOLIDARITÉ

SALLE OMNISPORTS
14H > 18H

RENSEIGNEMENTS : 02 51 68 70 32
WWW.MAIRIE-BEAUVOIRSURMER.FR

